



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

1/1976

SOMMAIRE

I. Introduction	1
II. Bilan conjoncturel	2
III. La politique de l'emploi	3
IV. L'inflation, l'indice des prix et l'échelle mobile des salaires	4
V. Le problème de la compétitivité de nos entre- prises	6
VI. Les problèmes de notre population	7
VII. Projection pluriannuelle des finances publiques	8
VIII. Endettement et fiscalité	9
IX. Quelques orientations sectorielles	11
X. Conclusions	13

Déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière

Déclaration faite par Son Excellence Monsieur Gaston Thorn, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, le 19 février 1976, à la Chambre des Députés.

I. Introduction

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En présentant en 1974 la déclaration gouvernementale et soulignant à cette occasion la détermination de mon Gouvernement d'informer le pays et d'intensifier le dialogue avec la Chambre des Députés, j'ai été amené à dire qu'un peuple mal informé comprend mal, juge mal et décide mal. C'est ce même souci qui aujourd'hui m'amène à vous exposer au seuil de cette année difficile — et cela moins de deux mois après le vote du budget — comment mon Gouvernement voit la situation économique, financière et sociale du pays et quelles orientations le Gouvernement entend donner à ses actions futures.

En automne 1975, au moment où nous devons apprécier la marge de manœuvre à réserver aux amendements budgétaires, j'ai convié le Gouvernement à procéder à un exercice de réflexion plus approfondi, pensant que c'était le moment de faire le point au terme d'un peu plus d'une année d'exercice du pouvoir, donc à un moment où chacun des membres du Gouvernement avait acquis suffisamment d'expérience. Vu la situation économique assez difficile, nous avons jugé utile de pousser plus en avant notre examen pour nous faire une opinion sur les possibilités financières de ce Gouvernement d'ici 79, et ce avant même d'aborder la préparation du budget de 1977.

Comme il fallait s'y attendre, la crise économique la plus grave que nous ayons connue depuis les années 30, a en effet fortement affecté notre situation financière et c'est ainsi que ce qui au début ne devait être qu'un examen de conscience, voire un inventaire de nos possibilités d'action pour 1977, a tout naturellement débouché sur une prospective de notre situation économique et financière à moyen et à long terme.

Comme le Gouvernement a gagné la conviction que la crise économique n'est pas près de déboucher sur une reprise rapide et soutenue, comme par ailleurs le Gouvernement estime qu'en toute hypothèse les choses

ne redeviendront au lendemain de cette crise pas simplement ce qu'elles étaient avant, il a décidé d'avoir un échange de vues approfondi avec votre Haute Assemblée. Si sur la base des responsabilités qui sont les nôtres nous réussissons à avoir à ce sujet une discussion franche et approfondie, cette crise aura au moins eu l'avantage d'être devenue pour un chacun d'entre nous le révélateur des forces et des faiblesses de notre pays.

Dans quelques mois déjà vous allez être amenés comme nous à vous pencher sur les chiffres et à arrêter le niveau des dépenses de l'Etat pour 1977. Le débat de ces jours-ci doit permettre à la Chambre — avant de se prononcer sur la politique du Gouvernement pour tel ou tel exercice — de se prononcer sur l'état du pays.

Je pense quant à moi que c'est une bonne chose que d'avoir au début de chaque année — l'an dernier un peu plus tard, cette année un peu plus tôt — un débat analytique sur la situation économique, financière et sociale du pays, et puis de procéder à l'autre bout de l'année au grand débat budgétaire où opposition et majorité s'affrontent pour décider si dans la panoplie de ses instruments d'intervention le Gouvernement a choisi judicieusement les moyens susceptibles d'améliorer la situation du pays. Ainsi en moins de deux ans — en y ajoutant la déclaration gouvernementale — nous aurons eu trois débats d'orientation et dans quelques mois nous aurons notre troisième débat sur les voies et moyens de gouverner le pays. Il résulte de tout ce que je viens de dire que je ne vous parlerai point de la situation politique ou des problèmes de sécurité. Si la Chambre le souhaitait, nous pourrions peut-être — au cours du deuxième trimestre — procéder utilement à un échange de vues sur ces problèmes et plus particulièrement sur l'évolution des problèmes européens.

Tout inévitablement je commencerai par l'examen de la situation conjoncturelle ainsi que des problèmes de l'emploi et de l'inflation pour analyser ensuite les grands problèmes du développement économique à moyen et à long terme, à savoir la compétitivité des

entreprises et l'évolution de notre population. Au regard de ce tableau économique je dresserai un tableau de nos finances publiques sur la base de nos engagements actuels telles qu'elles se sont révélées à nous au cours des dernières semaines et au regard des recettes prévisibles de l'Etat, tout ceci avec les réflexions qui s'imposent sur nos réserves, sur l'endette-

ment et l'évolution possible de la fiscalité. Avant de conclure je me permettrai de donner à votre Chambre quelques brèves indications sur certains secteurs importants sur lesquels Chambre et Gouvernement doivent réfléchir avant de prendre à court terme des décisions dans ce domaine.

II. Bilan conjoncturel de 1975 et perspectives à court terme

L'année 1975 a été celle de la plus grave récession économique qu'ait connue le Luxembourg depuis 40 ans. Les effets de la crise mondiale qui dans les pays industrialisés s'était profilée dès 1973, ne s'est concrétisée chez nous que depuis l'automne 1974 en provoquant par le biais de l'effondrement de nos exportations un recul du niveau d'activité économique d'une ampleur inattendue.

L'année 1975 a été marquée

- 1) par une très forte réduction du niveau de la production et des exportations;
- 2) par une grande faiblesse des investissements, à l'exception de ceux des administrations publiques;
- 3) par une progression de la consommation privée et de l'épargne des particuliers;
- 4) par une nouvelle accentuation de l'inflation qui a dépassé les 10% en moyenne annuelle;
- 5) par l'apparition, pour la première fois depuis l'après-guerre, du chômage qui a toutefois pu être combattu grâce au lancement des travaux extraordinaires;
- 6) par une détérioration de l'équilibre de notre balance des paiements.

Dans l'ensemble cependant et en raison de la structure encore trop monolithique de notre production, le produit intérieur brut a accusé un recul voisin de 8% en volume par rapport au niveau de 1974. Ainsi donc a été anéanti en une seule année la forte croissance que notre économie avait enregistrée en 1973 et en 1974 et nous sommes pratiquement ramenés au niveau de 1972. En d'autres termes, la perte de richesse de notre économie du fait de la crise va vers les sept milliards de francs à prix constants. A cela il faudrait ajouter l'effet de la détérioration sensible des prix à l'exportation qui aggrave encore ce bilan.

Il est évident que la forte régression de l'activité économique a dû entraîner une dégradation de la situation du marché de l'emploi comme nous l'avions prévue au printemps de 1975. Si cependant les Luxembourgeois ne semblent pas s'être rendus compte de la gravité de la situation, cela est probablement dû au fait que les responsables politiques luxembourgeois ont réussi à leur épargner les conséquences de la crise qui se sont manifestées dans les autres pays par des licenciements massifs, des taux de chômage records, des baisses de revenus et des faillites d'entreprises en nombre considérable.

Au Luxembourg une concertation exemplaire organisée par le Gouvernement a permis de passer les caps difficiles dans les secteurs menacés grâce au chômage partiel sans devoir prendre recours aux licenciements

collectifs et grâce encore à des formules inédites comme les travaux extraordinaires dont le Luxembourg détient jusqu'ici l'exclusivité européenne. Il faut rappeler dans ce contexte qu'il y a plus de 5 millions de chômeurs dans la Communauté Européenne et que transposé en chômage total notre chômage masqué par le chômage partiel, par les travaux extraordinaires et les réductions de travail, se situe entre 1 et 2% seulement de la population active contre 3 à 4% dans la C.E.E.

Ce n'est que si l'on considère l'évolution de notre équilibre extérieur que l'on se rend vraiment compte de la détérioration de notre situation économique au cours de 1975. Tout d'abord les exportations ont regagné brutalement en volume comme je viens de l'exposer. Sur cela vient se greffer une chute de prix exceptionnelle dans le domaine sidérurgique alors que par ailleurs nos importations ont continué de renchérir.

Permettez-moi de vous rappeler à ce sujet quelques relations de prix nouvelles : pour acheter maintenant le même tonnage en pétrole brut qu'au cours de l'année 1973, la collectivité nationale doit déboursier près de 4 milliards de plus, ce qui représente tout le solde excédent de notre balance commerciale en années de haute conjoncture. En 1975 le solde extérieur de notre balance des paiements s'est donc fortement détérioré, ceci malgré l'apport positif du secteur financier.

Les perspectives à court terme restent incertaines. Certes, les signes avant-coureurs d'une reprise se multiplient aux USA et en Europe depuis l'automne 1975. Mais la lenteur avec laquelle la reprise s'amorce chez nos partenaires commerciaux ne cesse d'inquiéter les experts et rien n'indique actuellement un redémarrage qui pourrait sensiblement s'accélérer au cours des prochains mois. Nos prévisions à court terme doivent donc être extrêmement réservées. Je me dois d'ajouter que traditionnellement on a pu constater un certain retard du cycle conjoncturel de l'acier — qui dépend essentiellement de l'allure des investissements — par rapport au développement de l'ensemble des activités économiques. En d'autres termes : de même que la crise ne nous a touchés qu'avec un certain retard par rapport à nos voisins, de même il faut s'attendre à ce qu'une amélioration du climat conjoncturel chez nos principaux partenaires commerciaux ne se répercute qu'avec un certain décalage sur le niveau d'activité au Luxembourg.

On peut d'ailleurs remarquer à ce sujet qu'un de nos plus importants partenaires, la Belgique, est actuellement dans la même position d'attente et de transition.

En résumé, nous croyons pouvoir dire que bien qu'au Luxembourg le fond de la dépression semble être dépassé, il n'en est pas moins vrai que les perspectives hésitantes de la conjoncture internationale ne font guère entrevoir un raffermissement sensible de notre économie du fait de la demande étrangère avant l'automne de 1976. S'il est vrai que dans certains secteurs exportateurs les perspectives immédiates sont déjà assez favorables, la demande de produits sidérurgiques est encore faible et la situation sur le plan des prix ne se redresse que lentement. Néanmoins nous escomptons sur l'ensemble de l'année une croissance limitée de nos exportations.

Quant à la demande intérieure, nous escomptons une évolution très diversifiée en 1976. En ce qui concerne les investissements, leur évolution se présente un peu plus favorablement depuis quelques mois. En dépit des importantes marges de capacités inutilisées et de l'amenuisement des moyens financiers des en-

treprises et malgré bon nombre d'incertitudes nous espérons avoir une légère augmentation en volume de cet agrégat en 1976. Dans le secteur de la construction la situation ne devrait guère s'améliorer en 1976 par rapport à 1975 où il y a eu un recul notable par rapport aux années 1973 et 1974, années de boom, il est vrai.

Par ailleurs, au vu des résultats financiers défavorables des différentes entreprises en 1975 on peut prévoir pour 1976 une certaine modération dans l'évolution des rémunérations, et partant, de la consommation privée.

Dans l'ensemble la situation conjoncturelle actuelle et prévisible place le Gouvernement devant des choix particulièrement difficiles, étant donné qu'il s'agit de lutter à la fois contre le chômage et contre l'inflation.

Je me permets donc de rappeler rapidement l'action du Gouvernement en ces deux domaines.

III. La politique de l'emploi

A la suite de l'apparition du chômage dans notre pays vers la fin de 1974 le Gouvernement a attaché une priorité absolue à l'objectif du maintien d'un niveau satisfaisant de l'emploi.

Sous ce rapport, une place exceptionnelle revient sans nul doute à la loi du 26 juillet 1975, surtout du fait qu'elle a permis au Gouvernement d'organiser, en étroite collaboration avec les forces dites « vives » de notre nation, les travaux extraordinaires qui ont permis de mettre notre pays à l'abri d'un très grand nombre de difficultés qui ont frappé pratiquement tous nos partenaires européens.

Par ailleurs, le Gouvernement a développé un système original de subventionnement des entreprises qui, pour des raisons conjoncturelles inévitables, sont obligées de mettre une partie de leur personnel en chômage partiel mais qui continuaient néanmoins à garder leurs salariés sous contrat grâce, précisément, à ce soutien public.

Un aspect important de toutes ces mesures — point que je me plais à répéter ici — a d'ailleurs été la concertation permanente qui eut lieu, à tous les niveaux, entre le Gouvernement et les partenaires sociaux. J'irai même jusqu'à dire que cette concertation, cette coopération librement consentie, ont été une des conditions essentielles du succès exemplaire et indéniable de notre politique de l'emploi et de notre politique économique en général.

Rappelons ici que le nombre des travailleurs en chômage partiel a été plutôt élevé pendant les mois de février à mai de l'année passée puisqu'il a été jusqu'à atteindre le chiffre de 1753 personnes. En revanche, la situation s'est très nettement améliorée depuis, non seulement pendant les mois traditionnels de vacances, ce qui est normal, mais également pour les deux premiers mois de cette année, ce qui est évidemment très encourageant.

En ce qui concerne les travaux extraordinaires, l'Etat et les communes ont fait un effort très appréciable puisque leur contribution respective a été de

515 et 120 millions pour les quatre derniers mois de l'année écoulée.

La Chambre et le pays se souviendront qu'en l'espace de quelques mois le Gouvernement a donc dépensé plus d'un demi-milliard pour maintenir le plein emploi et la paix sociale — certes pour protéger une partie du salariat, c'est évident —, mais également dans l'intérêt des entreprises voire de toutes les couches de la population qui — indépendants compris — ont directement et indirectement bénéficié de ce demi-milliard étant donné que le niveau de la demande intérieure s'adressant à notre économie a ainsi été maintenu. Je le rappelle aussi pour ajouter que donc dans une situation financière tendue, le Gouvernement a dû en moins d'un semestre affecter à des dépenses imprévisibles tout le volant financier d'un à deux ans dont il dispose normalement pour faire passer dans la législation ses nouvelles orientations.

Certes, maintenant que nous pouvons faire état d'une certaine expérience, particulièrement en ce qui concerne les travaux extraordinaires, d'aucuns seront peut-être tentés de s'interroger sur leur coût ou leur utilité marginale.

Pourtant il faut mettre en garde contre des vues superficielles ou simplistes. En effet, d'une part, il ne faut pas oublier que la très grande majorité de ces travaux constituent un apport appréciable à la conservation et à l'amélioration de nos fleuves, de nos forêts, en un mot de notre patrimoine national. D'autre part, ces mesures ont contribué efficacement à assurer le maintien de l'emploi dans les principaux secteurs de notre économie et, par là, à préserver la paix sociale dans notre pays.

C'est pour ces raisons que de nouveaux travaux extraordinaires ont déjà été décidés par le Gouvernement, d'une part pour les mois de février à avril dans l'intérêt du personnel de la société MMRA et, d'autre part, pour les mois de mai et juin pour l'ensemble de l'industrie sidérurgique.

Malheureusement, toutes ces mesures ne suffiront pas en elles-mêmes pour mettre un terme à tous nos problèmes actuels sur le marché de l'emploi. En effet, depuis le mois de septembre 1975, le nombre de demandes d'emploi non satisfaites et inscrites à l'Administration de l'emploi dépasse régulièrement celui des offres d'emploi. Pour le mois de janvier de cette année, nous dénombrons même 603 demandes d'emploi contre seulement 127 offres. Cette disproportion se retrouve surtout dans les secteurs de certains services d'employés privés, de l'artisanat, des transports ou des métaux, ainsi que dans tous les secteurs liés plus ou moins directement à l'évolution du marché de l'acier.

Il est vrai que, dans d'autres secteurs économiques, on peut constater un certain équilibre entre offre et demande, mais, à l'heure actuelle, on ne peut guère prédire une reprise économique suffisamment importante pour entraîner à court terme des engagements substantiels de main-d'œuvre nouvelle.

Par ailleurs, il est également vrai qu'un certain nombre de jeunes souffrent actuellement du manque d'emplois nouveaux. La situation n'est, certes absolument pas dramatique pour l'instant, mais il reste que près de la moitié des demandes d'emploi non satisfaites émanent actuellement de personnes âgées de moins de 21 ans. Heureusement, ce nombre n'a plus progressé depuis plusieurs mois déjà, mais ce sont surtout les jeunes sans formation professionnelle complète qui ont grand mal à s'insérer dans la vie active alors qu'il n'y a pratiquement aucun détenteur d'un diplôme de l'enseignement moyen ou secondaire inscrit comme demandeur d'emploi. Le Gouvernement veillera à ce qu'à l'avenir notre orientation rencontre mieux les besoins de notre économie.

Le Gouvernement a d'ailleurs parfaitement compris ces dangers. Ainsi, il a intensifié ses contacts avec les responsables des entreprises en vue d'augmenter les chances des jeunes de trouver de nouveaux emplois. D'autre part, il améliore la coopération entre les services compétents des ministères du travail et de l'éducation nationale, dans l'intérêt de la mise en œuvre de cours de formation professionnelle ou d'enseignement général. Signalons plus particulièrement l'organisation prochaine d'un office national d'infor-

mation et d'orientation scolaires et professionnelles, tel qu'il a été annoncé dans la déclaration gouvernementale de juillet 1974. Enfin, de nouveaux cours de formation accélérée seront réalisés incessamment et ils viendront utilement compléter la gamme étendue de cours spéciaux ou accélérés qui fonctionnent déjà à la satisfaction générale.

Mais, malgré tout cet éventail de mesures législatives et administratives, auxquelles il convient d'ajouter la récente réforme de l'Office national du Travail, il est à craindre qu'il subsistera à l'avenir un certain nombre de personnes, jeunes ou non, qui n'arriveront pas à trouver rapidement un emploi. De ce fait, le Gouvernement a mis au point une vaste réforme de notre système actuel de protection des travailleurs contre le chômage, tâche à laquelle ne s'est astreint aucun des Gouvernements précédents.

Les améliorations que nous vous proposons sont très importantes, puisqu'elles ont trait à la fois à la durée et aux taux de l'indemnisation et au cercle des bénéficiaires. Tout d'abord, la durée maximum de l'indemnisation est doublée puisqu'elle passe à 52 semaines.

En ce qui concerne le cercle des bénéficiaires, il est élargi à tous les jeunes avec ou sans formation professionnelle achevée, ainsi qu'aux travailleurs indépendants qui ont dû cesser leur activité normale par suite de difficultés économiques. De plus, toutes les discriminations actuelles, à conditions égales, au détriment des femmes mariées, des travailleurs étrangers, ou de la main-d'œuvre agricole et domestique seront abolies.

Le taux d'indemnisation sera également augmenté de 60 à 80% de la rémunération antérieure pour les personnes ayant perdu leur emploi sans faute de leur part. Il sera fixé sous réserve de votre approbation, à 70% du salaire social minimum pour les jeunes et à 80% du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés et pour les ex-indépendants.

Bref, l'ensemble des actions du Gouvernement en faveur du maintien de l'emploi et de la modernisation de notre législation sur le chômage s'avère d'ores et déjà être une des réalisations essentielles de la présente législature.

IV. L'inflation, l'indice des prix et l'échelle mobile des salaires

En ce qui concerne l'accroissement du niveau général des prix il va de soi qu'il ne peut pas être plus rapide que celui des autres pays de la Communauté sans mettre en danger notre position concurrentielle.

Rappelons à ceux qui pourraient l'ignorer que nous importons la quasi-totalité des matières premières dont nous avons besoin, des produits intermédiaires, des biens d'équipement ainsi que la plus grande partie des biens de consommation. Notre marge de manœuvre est donc extrêmement faible. Nous avons tout au plus une certaine autonomie en matière de revenus salariaux et non salariaux.

Si nous voulons éviter que nos prix ne dépassent ceux de nos concurrents il est essentiel de respecter

les équilibres économiques fondamentaux et d'avoir un œil sur ce qui se passe chez nos voisins, personne ne pouvant dans cette économie de marché, surtout dans la présente situation de compétition très serrée, se payer impunément — c. à d. sans risquer son emploi et son avenir — le luxe que d'autres et non point par masochisme, mais par intelligence, voire égoïsme et en tout cas par souci de leur intérêt bien compris, se refusent délibérément.

Actuellement tous les groupes sociaux réclament simultanément la poursuite de l'amélioration du niveau et de la qualité de vie. Il va de soi que ces objectifs ne peuvent pas être réalisés simultanément et d'une manière chaotique.

Des arbitrages politiques s'imposent pour éviter que l'inflation actuelle, qui n'est point un phénomène passager ou conjoncturel, mais une donnée structurelle inhérente aux transformations profondes de l'économie mondiale et de la société, ne débouche sur la destruction de notre outil économique.

Mais revenons maintenant pour quelques instants aux problèmes de l'inflation pour examiner le niveau des prix, leur augmentation, l'importance du trend, les causes et les conséquences de cette inflation, ainsi que les problèmes liés à l'indice des prix et à l'échelle mobile des salaires.

Sans vouloir entrer dans des querelles de théoriciens ou de statisticiens, je tiens à souligner les points essentiels suivants pour situer les véritables dimensions du débat :

— le coût de la vie au Grand-Duché suit depuis 30 ans une courbe qui se situe entre celle de la République Fédérale d'Allemagne et celle du Royaume de Belgique. Ce phénomène est naturel puisque ces deux pays offrent une structure industrielle et socio-économique comparable et qu'en outre ils sont de loin nos principaux fournisseurs.

En 1974 et plus fortement encore en 1975, la hausse du coût de la vie au Luxembourg s'est davantage rapprochée de celle enregistrée en Belgique que de celle bien moins sujette à l'inflation relevée en République Fédérale.

— Cette évolution s'explique en partie par des ressemblances plus grandes entre les systèmes de recensement des prix en Belgique et au Grand-Duché par rapport à ceux existant en République Fédérale. Alors que l'indice officiel des prix en Allemagne fait p. ex. émarger une moyenne de plus de 900 produits, les indices belge et luxembourgeois portent sur respectivement 149 et 173 produits ce qui fait inéluctablement que les incidences particulièrement prononcées de hausses sur tel ou tel produit touché par la rareté s'y répercute avec une intensité double et plus souvent encore triple. C'est ainsi que, comme Monsieur le Ministre de l'Économie Nationale l'a suffisamment souligné ces derniers temps, si le Gouvernement avait cédé entièrement à l'augmentation du prix de la pomme de terre, nous aurions pour un renchérissement de ce légume de l'ordre de 50 millions au niveau de la consommation nationale fait supporter à notre économie par le truchement d'une tranche indiciaire une charge supplémentaire de quelque 750 millions, toute autre chose restant ou étant restée par ailleurs égale.

— J'ajoute que la République Fédérale n'ajuste pas automatiquement les salaires au coût de la vie comme cela se produit de façon sectorielle en Belgique, et faut-il le souligner d'une façon tout à fait générale et quasi-immédiate au Luxembourg par le truchement de l'échelle mobile. Un système aussi généralisé ne se retrouve nulle part ailleurs dans la Communauté.

— En outre, se manifeste chez nous pleinement le phénomène propre à toute société prospère moderne : la part des services dans le volume total de la consommation devient de plus en plus substantielle. Pour être représentatif, l'indice doit donc faire une place

sans cesse grandissante aux services. Or dans l'industrie, les coûts salariaux ne représentent, suivant les secteurs, que 10 à 40% du coût de la production, mais ce taux se situe généralement au-dessus de 50% dans le secteur des services, et souvent il atteint les 80%. De ce fait, la spirale inflationniste risque de s'accroître à mesure que le bien-être s'accroît.

Il se trouve que parmi les hausses les plus prononcées enregistrées par notre indice en 1975 figurent quantités de prestations de service que la Commission des Prix, après examen contradictoire, a dû admettre parce qu'effectivement les secteurs concernés ont pu rapporter la preuve que leurs charges avaient augmenté considérablement et ceci notamment en raison précisément de l'indexation automatique.

Enfin, dans la comparaison avec l'Allemagne il faut tenir compte du fait que le Gouvernement allemand a beaucoup plus largement sacrifié le plein emploi à la stabilité des prix, comme le montre le nombre très élevé de chômeurs. Il s'agit là de choix politiques dont chaque Gouvernement doit répondre devant son propre corps électoral.

Mais quoi qu'il en soit, à la suite de la hausse rapide des prix, le problème de l'indexation occupe actuellement une place de choix dans les débats politiques en Belgique et chez nous.

En effet, le Gouvernement belge vient de soumettre des propositions visant à élargir la gamme des produits figurant à l'indice officiel des prix pour la porter de 149 à 334.

Le Gouvernement luxembourgeois lui aussi se préoccupe des problèmes de la représentativité de notre indice actuel et il soumettra d'ici quelques semaines au Conseil Economique et Social une documentation aussi fournie que possible et des propositions concrètes en vue de recueillir l'avis des forces vives de la nation sur l'opportunité ainsi que sur les modalités éventuelles d'une réforme de notre indice et ceci tant à court qu'à moyen terme.

Je voudrais souligner cependant avec force et sans aucune équivoque qu'il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement de mettre en cause le système de l'échelle mobile des salaires, traitements et pensions.

Le respect du principe de l'échelle mobile sera donc total. Il s'agira — et je ne saurais suffisamment le souligner — de revoir, le cas échéant, à la lumière d'une expérience décennale, le bien-fondé de certains mécanismes de recensement des prix ainsi que le nombre et la composition des groupes d'articles et services de notre indice, de façon à les faire correspondre plus correctement avec nos habitudes de consommation actuelles.

Au-delà des problèmes d'ordre plutôt conjoncturel, je voudrais profiter de cette occasion pour exprimer les préoccupations du Gouvernement au sujet de deux autres problèmes importants qui sont d'ordre plutôt structurel, à savoir :

- le problème de la compétitivité de nos entreprises
- et le problème de la structure et de l'évolution de notre population.

V. Le problème de la compétitivité de nos entreprises

Tout d'abord je me dois, vu la gravité de la situation, de dire quelques mots sur l'état de nos entreprises.

En réalistes nous devons prendre conscience de ce que nos coûts de production ont atteint des niveaux qui ne les favorisent pas par rapport à nos principaux concurrents étrangers. Le Gouvernement ne peut ignorer que de ce fait plusieurs investissements envisagés par des investisseurs étrangers sont remis en question.

Il faut que chacun prenne conscience de ce que nos possibilités de croissance sont sérieusement affectées par le ralentissement des investissements dans les entreprises qui s'est fait jour après le déclenchement de la crise économique. Depuis quelques années nos investissements marquent en effet le pas.

Or une croissance économique suffisamment soutenue est indispensable au bien-être du pays et implique ici comme ailleurs un retour à un partage approprié du produit intérieur brut entre salaires et profits. Il est bien entendu que quand je parle de profits, surtout en cette époque, je ne songe point aux profits à répartir sous forme de dividendes entre actionnaires, mais aux profits permettant aux entreprises de financer des investissements dans le pays.

Bien entendu le Gouvernement n'entend pas intervenir dans un domaine régi par la liberté contractuelle des partenaires sociaux et par le jeu de l'offre et de la demande. Toutefois, le Gouvernement ne peut s'empêcher de constater que tout au long de 1975, les revenus des Luxembourgeois de toutes les catégories socio-professionnelles ont connu des augmentations encore notables, dépassant parfois sensiblement les taux des pays voisins. Par conséquent, la plupart de nos citoyens ne semblent pas avoir remarqué que la crise s'est traduite par un recul brutal de notre P.I.B., recul qui nous fait retomber pratiquement au niveau de 1972.

Dès lors, il nous semble utile d'éviter une nouvelle explosion des coûts salariaux dans les prochaines années et ceci surtout dans la phase de relance que nous espérons proche et où les marges de financement des entreprises doivent être reconstituées.

La recherche d'une croissance suffisante, notamment en vue d'éviter le risque de chômage, implique une prise de conscience des partenaires sociaux en vue de la réalisation d'un équilibre harmonieux de l'allocation des ressources et de la répartition du revenu national voire de son investissement dans le Grand-Duché.

Si d'un côté les dépenses de consommation ont augmenté et que de l'autre la production nationale a diminué, on doit mettre le doigt sur le ou les secteurs qui finalement ont fait les frais de cette crise : c'est, d'une part, l'Etat, ou plutôt la trésorerie de l'Etat qui a vu ses réserves fondre comme la neige au soleil et qui étaient destinées essentiellement à des investissements collectifs. D'autre part, les entreprises qui ont dû opérer des prélèvements importants pour faire face aux engagements contractés vis-à-vis de leur personnel, dégageant ainsi leurs avoirs qui normalement auraient dû servir aux investissements produc-

tifs. En troisième lieu, les travailleurs touchés par le chômage partiel ou total ainsi que ceux dont les revenus fluctuent parallèlement à la production, ont dû accepter une baisse parfois sensible de leur rémunération.

Cette situation que je viens de décrire ne se renversera pas rapidement et je voudrais mettre en garde tous ceux qui s'adonnent à l'illusion que la reprise, que tout le monde attend pour les tous prochains mois, rétablira l'ancienne situation et que nous pourrions continuer comme auparavant, laissant la crise derrière nous comme un simple et mauvais souvenir.

Au contraire, il nous paraît que la crise va se prolonger par des diminutions de recettes au niveau de l'Etat et que les entreprises tarderont à investir, et si elles se décident à investir, elles le feront essentiellement en vue d'une rationalisation de la production voire d'une baisse des coûts salariaux par le biais d'une diminution des effectifs.

Dès lors, le chômage, qui jusqu'ici n'avait pour nous un contenu concret qu'appliqué à l'étranger, risquera de devenir, pour la première fois depuis quarante ans, une donnée structurelle et même permanente de notre économie, bien qu'à des taux encore sensiblement inférieurs à ceux des autres pays européens. Permettez-moi, dans ce contexte, de dire que nos voisins escomptent un taux de chômage, pour les années prochaines et même en cas de reprise, allant au-delà de 2% et jusqu'à 4% de la population active. Rien ne sera donc plus comme auparavant, car cette prospérité des dernières années qui nous semblait garantie pour toujours, elle vient d'être plus ou moins brutalement cassée par la crise économique. Il est impérieux qu'on agisse en conséquence des données nouvelles pour autant qu'on reste attaché à l'adage que gouverner c'est prévoir.

De toute façon, compte tenu des perspectives internationales qui sont relativement pessimistes, la croissance annuelle de notre P.I.B. en volume pourrait se situer au cours de la période allant de 1976 à 1980 au mieux à 3%.

Comme le souci de la compétitivité de notre économie est un souci qui nous concerne tous, il doit se traduire par un renforcement de la concertation entre les différents agents de la vie économique et sociale.

L'Etat, pour sa part, a réagi dès le début de la crise, fin 1974, non seulement par la prorogation pour deux ans des aides fiscales temporaires, mais également par un élargissement sensible de l'activité de l'office du dueroire et par le maintien à un niveau record — malgré la réduction des moyens de la trésorerie — des crédits d'équipement alloués à l'industrie, à l'artisanat et à l'hôtellerie.

Si des entreprises revendiquent de leur côté des avantages fiscaux particuliers, le Parlement, le Gouvernement et le citoyen ont le droit de connaître la destination des ressources financières ainsi concédées, c'est-à-dire d'être informés des projets d'investissement de ceux qui décident de notre avenir économique, ceci d'autant plus que dans la situation financière actuelle les dégrèvements fiscaux à l'avantage

de certaines entreprises se traduisent fatalement par un accroissement de la charge fiscale des consommateurs ou de la population active et notamment des salariés.

En ce qui concerne plus particulièrement les entreprises petites et moyennes, le Gouvernement est pleinement conscient des difficultés auxquelles ces entreprises, dont l'emploi total atteint pratiquement l'équivalent de celui de notre sidérurgie, pourraient faire face en cas de recul prononcé de leurs commandes.

En s'attachant à maintenir le pouvoir d'achat des Luxembourgeois, le Gouvernement entre autres s'est laissé guider par l'idée qu'une demande soutenue garantissait pour une large part la bonne marche des entreprises commerciales et artisanales.

Par ailleurs le Gouvernement s'efforcera de soutenir un rythme d'activité approprié du secteur de la

construction dans le cadre d'une politique pluri-annuelle des investissements publics.

Le problème de l'aide au financement des entreprises relevant des classes moyennes fera l'objet d'un remaniement progressif et sélectif, de façon à mieux structurer les différentes formes d'aides et à les rendre plus efficaces du point de vue sectoriel et régional.

En fin de compte, la politique de développement économique et social à moyen et long terme exige un effort commun de l'Etat, des entrepreneurs et des salariés en vue d'arriver à une programmation à moyen terme englobant notre potentiel de croissance des ressources, les priorités dans le domaine du progrès social souhaitable, ainsi que les moyens financiers que la collectivité pourra engager pour la réalisation des différents objectifs.

VI. Les problèmes de notre population

A côté du problème de la compétitivité des entreprises, la structure et l'évolution de notre population jouent un rôle essentiel dans notre développement économique et social à moyen et long terme.

Entre 1970 et 1975, la population active a augmenté en moyenne de 1,8% par an sous l'effet de l'immigration qui n'a pas seulement constitué un apport quantitatif au développement économique, mais qui a permis une certaine restructuration qualitative de l'appareil de production en comblant le vide qui s'est créé à la base, base abandonnée par les Luxembourgeois qui ont profité pour occuper les emplois d'un niveau plus élevé. L'amélioration continue du niveau de vie n'a été possible que parce que les étrangers ont accepté de faire les besognes délaissées par les Luxembourgeois, mais indispensables au bon fonctionnement de l'économie et qui devront toujours être assurés même en période de croissance réduite voire de stagnation.

Actuellement on peut se poser la question de savoir si cette évolution va continuer telle quelle ou si elle va subir des changements durables.

Au cas où la situation économique ne s'améliorerait pas sensiblement au cours des prochaines années, on peut escompter que l'immigration diminuera fortement.

Le nombre de jeunes qui se présenteront pour la première fois au cours des prochaines années sur le marché du travail sera annuellement de l'ordre de 4500 unités. On peut estimer que globalement les possibilités qui s'offrent aux jeunes pour trouver un emploi ne sont pas aussi mauvaises que certains veulent bien le faire croire; les problèmes qui se posent ont ici plutôt trait à l'orientation et à la formation professionnelles.

C'est ainsi que certains jeunes sans qualification aucune ou à qualification tronquée ainsi que certaines catégories d'universitaires auront des difficultés à se placer.

Ces problèmes devront recevoir une attention particulière du Gouvernement pour éviter que ne s'avère

fondé le reproche formulé par le Ministre de l'Éducation Nationale l'année dernière où il s'interrogeait si le système éducatif et d'orientation au Luxembourg n'a pas passé à côté des réels besoins à long terme de notre pays.

Notre population active, abstraction faite de l'immigration, a tendance à augmenter encore très légèrement et de façon moins nette jusque vers l'année 1983 pour s'affaiblir après sous l'effet de l'accession au marché de l'emploi des générations nées après 1965, c. à d. depuis que la natalité a commencé à s'affaiblir progressivement mais très sérieusement. Notons à ce sujet, et ceci est dangereusement révélateur, qu'entre 1975 et 1980 la catégorie d'âge de jeunes de moins de 15 ans diminuera de quelque 6500 unités.

Quant à notre taux de fécondité, il est la moitié de celui des étrangers vivant chez nous et il n'est que le tiers de ce que fut le nôtre à la fin du siècle dernier. Depuis de très longues années hélas, nous connaissons un excédent de décès pour la population spécifiquement luxembourgeoise, qui se chiffrait en 1974 jusqu'à 1600 unités. Cet excédent de décès a été très longtemps compensé par l'excédent de naissances des étrangers vivant chez nous. Depuis 1972 même les excédents de naissances étrangères à Luxembourg ne suffisent plus pour reconstituer la population résidente, et c'est ainsi que cette année nous devons faire face à un déficit global de quelque 400 unités.

A cela vient s'ajouter qu'au cours des 50 dernières années l'âge moyen du Luxembourgeois a augmenté de quelque 50%.

En conséquence, depuis 1961 la part que représentent les pensions dans notre produit intérieur brut a doublé. Le financement du système de pensions mixte de capitalisation et de répartition s'avère de plus en plus difficile en raison de notre situation démographique. Seul l'apport étranger nous aura permis et nous permet encore de faire face à ces charges; non seulement toute croissance fût-elle la moindre, dépend d'eux, mais même la simple consolidation du progrès social en dépend.

A moyen terme c'est de la cotisation des immigrés que dépendra en grande partie le niveau des retraites des Luxembourgeois et ceci en attendant que de plus en plus d'étrangers pourront normalement faire valoir leurs propres droits à une retraite luxembourgeoise. Les sommes en jeu, qui n'étaient que de l'ordre de quelques millions durant les années 60 et qui entretemps sont devenues quelques centaines de millions, atteindront vers les années 80 un ou plusieurs milliards, mettant en danger notre balance extérieure.

Compte tenu de l'importance particulière de la population étrangère pour l'avenir à moyen et long terme de notre pays, le STATEC a établi les projections suivantes au sujet du nombre des étrangers dans notre population vers l'an 2000 :

1^{re} hypothèse : on part d'un solde migratoire de 200 unités, on est donc bien loin des 4500 d'aujourd'hui. Dans cette hypothèse, vers l'an 2000 nous aurions 250 000 Luxembourgeois, 87 000 étrangers, c. à d. que notre population totale serait en régression de 20 000 unités.

2^e hypothèse : on part d'une immigration annuelle de 1500 personnes. Dans cette hypothèse, notre pays compterait en l'an 2000 toujours 250 000 Luxem-

bourgeois et 131 000 étrangers qui formeraient donc près de 35% de notre population.

Voilà des faits, voilà des chiffres qui conditionneront pour les 30 années à venir toute la politique luxembourgeoise.

Le Luxembourg est confronté avec un problème structurel très grave dont j'ai déjà parlé à cette tribune il y a plus de quinze ans, et aux conséquences duquel il est urgent de réfléchir dès à présent, car cette évolution plus qu'aucun autre élément déterminera pour des dizaines d'années les choix politiques de n'importe quel gouvernement et cela qu'il s'agisse de politique salariale, de politique sociale, fiscale ou autre.

Je ne cesserai de le répéter : un homme à l'âge de ses artères, un pays à celui de ses classes d'âge et sa politique s'élaborera en conséquence. Un pays à majorité de vieux aura une politique de vieux et ce n'est que dans un pays riche en jeunes qu'on peut se payer une généreuse politique pour le 3^e âge. Il n'en va pas différemment pour un peuple qu'il en va pour une famille : ce ne sont que les jeunes qui peuvent faire vivre les vieux.

VII. Projection pluriannuelle des finances publiques

La récession économique mondiale, qui a frappé brutalement notre économie à la fin de l'année 1974 et qui — en dépit de certains signes de reprise dans d'autres pays — n'est pas sur le point de se redresser chez nous, n'a heureusement pas affecté trop lourdement nos finances publiques en 1975, mais avec le décalage habituel en la matière, elle laissera des traces profondes dans l'évolution budgétaire de notre pays au cours des prochaines années. Par ailleurs le net ralentissement de la tendance de la croissance économique auquel il faut d'ores et déjà s'attendre à court ou à moyen terme, ne facilitera sans doute pas la résorption des séquelles financières de la présente crise. Au contraire, cette langueur du développement du produit intérieur brut aura pour effet d'aggraver notablement la solution des multiples problèmes que la vie économique et sociale d'une nation pose aux pouvoirs publics, même dans des conditions normales.

Le Gouvernement est donc pleinement conscient des dangers qui guettent notre politique budgétaire au cours des années à venir, mais il est résolu à y faire face sans la moindre illusion et avec tout le courage politique, voire la clairvoyance nécessaire réclamés par cette expectative peu envoûtante. Aussi le Gouvernement a-t-il fait dresser une projection globale du budget ainsi qu'une extrapolation à législation constante des principales catégories de dépenses en vue de faire ressortir les grandes lignes des perspectives financières de même que les points névralgiques dans l'évolution des charges publiques. J'ai bien dit « à législation constante », c'est-à-dire, sans qu'aucune nouvelle loi à incidence financière ne soit votée au cours des années prochaines, voilà la base de nos calculs.

Fondée d'une part sur l'hypothèse d'une croissance tendancielle du produit intérieur brut de l'ordre de 3% en moyenne par an et d'un freinage graduel de la hausse des prix, tenant compte d'autre part des principes de politique budgétaire pluriannuelle inscrits dans le programme gouvernemental, la projection globale du budget fait apparaître un solde à financer de quelque 1,5 à 2 milliards pour chacun des exercices 1977-78-79. Cette sensible augmentation des besoins de financement des prochains budgets par rapport à 1976 — où il a été possible de limiter à 1 milliard le recours à l'emprunt — est évidemment due au fait que jusqu'à présent les programmes d'investissement ont pu être couverts en partie au moyen d'excédents accumulés sur les fonds spéciaux pendant les années de haute conjoncture. A partir de 1977, c'est-à-dire de l'année prochaine, le Gouvernement devra cependant prévoir au budget des crédits plus substantiels, correspondant à la charge annuelle des programmes d'investissements, en vue de garantir la poursuite normale des travaux, nos réserves — qu'on a tellement surestimées — s'épuisent peut-être déjà au cours de 1977.

Dans une optique pluriannuelle — et exceptée l'hypothèse peu plausible d'une conjoncture économique vraiment exceptionnelle et actuellement imprévisible au cours des années prochaines — ce solde budgétaire ne devrait guère s'améliorer avant 1980 du fait d'un meilleur rendement de l'impôt sur le revenu des collectivités versé par notre principale industrie exportatrice, à savoir la sidérurgie. Au contraire, dans une optique annuelle, l'équilibre budgétaire pourrait encore se détériorer un peu plus par suite du décalage dans le temps des « retombées fiscales » de la mau-

vaise conjoncture des années 1975 et 1976, et ce au titre notamment de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette.

Certes, l'emprunt de 1 milliard de francs que le Gouvernement vient de lancer récemment a connu un plein succès auprès des souscripteurs qui n'hésiteront assurément pas à renouveler leur confiance au Gouvernement pour assurer le financement d'autres budgets. Il va toutefois sans dire que des emprunts aussi massifs imposeront au budget de l'Etat des charges financières accrues au titre des intérêts et des amortissements de la dette publique. Or, l'extrapolation des dépenses publiques à laquelle le Gouvernement a fait procéder a révélé que la dynamique inhérente au budget ordinaire — et c'est bien là que nous retrouverions la charge de la dette publique — est telle que même sans aucune nouvelle mesure de quelque importance financière, leur évolution spontanée tendra à dépasser la norme d'augmentation annuelle du budget énoncé dans le programme gouvernemental. Cette constatation est vraie pour la plupart des catégories de dépenses les plus importantes, à savoir pour les dépenses de personnel — qui représentent pourtant le tiers des dépenses courantes —, pour les charges de la dette publique, pour les subventions aux chemins de fer, qui dépassent les trois milliards en 1976, pour les transferts de revenus aux communes, etc. Quant au budget extraordinaire, les projets d'investissement qui s'annoncent sont également d'une ampleur telle qu'il sera impossible de les réaliser tous avec les moyens budgétaires disponibles. Point n'est donc besoin de souligner que la solution des problèmes budgétaires se trouve sensiblement aggravée du fait que sur les anciens problèmes se sont greffés de nouveaux problèmes particulièrement épineux, par exemple, la poussée des participations aux charges de l'assurance-maladie, les arriérés de subventions résultant de la loi d'orientation agricole, etc.

Bien qu'en raison du ralentissement attendu de la croissance économique, la marge budgétaire disponible chaque année se rétrécisse de plus en plus, le Gouvernement n'entend toutefois pas — en présence de cette pression des dépenses publiques — abandonner la norme d'augmentation annuelle du budget définie par les principes de politique budgétaire pluriannuelle et n'entend point couvrir ainsi les dépenses

excédant cette norme par une aggravation correspondante de la charge fiscale. Il est au contraire d'avis que les dépenses budgétaires devront continuer à se tenir dans les limites circonscrites par cette norme afin d'éviter toute nouvelle aggravation du solde à financer.

Voilà pourquoi le Gouvernement est décidé à exécuter strictement le budget de 1976 tel qu'il a été voté, c'est-à-dire sans y ajouter en cours d'exercice de nouvelles dépenses par la voie de lois spéciales. Pour les budgets de 1977 et pour les exercices de 1978 et 1979, il importe par contre de revoir certains mécanismes budgétaires qui sont devenus des automatismes et qui tendent à imprimer aux dépenses ordinaires un rythme de progression excessif. En tout cas, la mise en œuvre de certains points du programme gouvernemental ne saurait se faire sans qu'au préalable le budget de dépenses fût élargué et que d'anciens engagements fussent comprimés ou supprimés pour faire place à de nouvelles mesures répondant davantage aux nécessités économiques, sociales et culturelles de notre époque. En effet, si les anciens engagements étaient tous maintenus dans leur forme actuelle, le seul choix possible pour le Gouvernement serait celui de renoncer à toute nouvelle initiative dans l'intérêt du progrès économique et social, ce que nous ne saurions accepter. Au cours des prochains mois, le Gouvernement poursuivra l'examen des possibilités de réduction des anciens engagements de l'Etat et fera connaître ses choix à l'occasion de la présentation du budget de 1977, c'est-à-dire dans quelques mois.

Quant aux dépenses extraordinaires, l'établissement d'un plan pluriannuel des investissements publics s'impose afin de définir des priorités pour les équipements collectifs. Tous les services compétents procèdent à l'heure actuelle à une ventilation aussi détaillée que possible des projets d'investissements des divers départements afin de permettre au Gouvernement de prendre les choix qui s'imposent lors de l'établissement du prochain budget. En vue de permettre un développement constant des infrastructures de notre pays, la fixation de ces priorités pourra cependant réduire l'effort d'investissement global du secteur public, ceci d'autant plus qu'une large partie du secteur privé dépend précisément de cet effort d'investissement.

VIII. Endettement et fiscalité

Face aux limites financières de l'Etat qui deviennent donc de plus en plus apparentes au sortir de la crise économique la plus grave que nous ayons connue depuis les années 30, d'aucuns propagent le recours à l'endettement accru de l'Etat comme un remède miracle, comme un « Deus ex machina » qui résoudra tous nos problèmes.

Je viens déjà d'évoquer qu'en tout état de cause les projections financières pour les années 1977, 1978 et 1979 à législation constante, c'est-à-dire sur la seule base de la législation actuellement en vigueur, indiquent d'ores et déjà des besoins de financement de l'ordre de 1,5 à 2 milliards par an, qui s'ajoutent à

l'emprunt d'un milliard prélevé pour 1976 et qui vient d'être placé sur le marché. A ces 6 milliards il convient d'ajouter éventuellement suivant les options qui seront prises à cet égard, les fonds à fournir par l'Etat luxembourgeois pour la construction d'une centrale nucléaire, soit quelque 2 milliards. A cela s'ajouteront éventuellement aussi les fonds nécessaires à la réalisation de projets de très grande envergure non encore inclus dans les projections globales précitées. Je pense ici par exemple au renouvellement de la flotte de Luxair.

Au total l'endettement additionnel de l'Etat jusqu'à la fin de cette législature risque de dépasser en

tout état de cause les 6 milliards et pourrait même approcher, suivant les options à prendre, les 10 milliards de francs. Lorsqu'on parle d'endettement il convient de ne pas oublier la dette publique à terme non défini découlant elle du déficit actuariel de nos régimes de pensions, déficit qui de son côté atteindra cette année quelque 7,5 milliards de francs.

Dans ces conditions il est évident que toute solution de facilité — qui consisterait à esquiver dans l'immédiat des choix douloureux tout en hypothéquant gravement la marge d'action des gouvernements futurs et qui conduirait en fin de compte à alourdir la charge fiscale globale au plus tard après la prochaine échéance électorale — que toute solution de ce genre doit donc être rejetée et l'opinion publique doit clairement être informée des conséquences néfastes et coûteuses d'une telle politique.

D'ailleurs, même à court terme, une politique d'endettement touche rapidement à ses limites, étant donné que tout accroissement d'un milliard de francs à la dette publique conduit à un accroissement des dépenses ordinaires pour intérêts et amortissements de l'ordre de quelque 140 à 150 millions. Enfin, si notre Etat se situe encore pour le moment dans les comparaisons internationales à une position moyenne et honorable en ce qui concerne le poids de l'endettement public par rapport à notre produit national brut, ou par rapport au budget global, il est évident que toute détérioration de ces rapports se traduira pour l'Etat inévitablement par un renchérissement du coût du crédit, notamment si le recours aux marchés internationaux de capitaux devait s'avérer indispensable, ne fût-ce que pour empêcher l'assèchement du marché financier national ainsi que pour éviter l'élimination des investisseurs privés indigènes de ce marché.

Dans ces conditions un inventaire réaliste de la situation financière doit également comporter une appréciation réaliste de la marge d'endettement à laquelle pourra recourir l'Etat au cours des prochains exercices. Le Gouvernement est prêt à prendre recours à la voie de l'emprunt et se doit de le faire, mais dans la mesure seulement où les générations futures peuvent bénéficier des avantages de la politique d'investissements collectifs actuelle. En tout cas il ne se laissera jamais entraîner vers une politique de facilité qui serait une politique d'« après nous le déluge ».

En résumé, il est donc clair, qu'en l'absence d'excédents de recettes, comme nous en avons connus entre 1970 et 1975, le Gouvernement devra faire appel à l'emprunt pour financer une partie plus importante de son budget extraordinaire, il ne faut cependant jamais compter sur ce que l'Etat puisse avoir recours à l'emprunt pour le financement de dépenses permanentes voire de consommation.

A côté de l'emprunt, le relèvement de la charge fiscale pourrait théoriquement apporter une solution — certes peu populaire, mais efficace — aux problèmes financiers de l'Etat. Il m'importe cependant d'éclairer aussi cet aspect de la question de façon réaliste.

Les comparaisons internationales nous montrent clairement qu'au Luxembourg l'imposition directe est particulièrement pesante, et les revendications pour

tel abattement ou tel allègement, qui se répètent régulièrement chaque année lors des discussions budgétaires, montrent à suffisance que cette charge fiscale directe est lourdement ressentie par la majorité des citoyens, ceci d'autant plus que bon nombre d'entre eux ont enregistré des réductions de revenus à la suite de la crise économique. Il ne peut donc entrer en ligne de compte d'accroître encore massivement cette charge d'autant plus qu'avec la réduction des impôts payés par différentes sociétés à la suite de l'apparition de déficits financiers dans quelques secteurs, la charge fiscale se déplacera déjà inévitablement vers les personnes physiques et notamment vers les salariés.

En ce qui concerne les impôts indirects, même abstraction faite de leurs effets désavantageux pour le consommateur et tout particulièrement pour les familles nombreuses, leur hausse aurait non seulement des incidences sur le coût de la vie, et partant sur le coût de production de nos entreprises et sur la compétitivité de celles-ci face aux producteurs étrangers, mais elle affaiblirait également la position compétitive du commerce pour qui le marché de la grande région frontalière entourant notre pays a une grande importance.

Bref, ni nos impôts indirects, ni surtout nos impôts directs ne pourront être accrus à souhait pour couvrir le déficit budgétaire sans que la qualité de la vie des citoyens et sans que la compétitivité des entreprises ne soient mises en danger. C'est d'ailleurs sur la base de cette constatation que le programme gouvernemental du 4 juillet 1974 a prévu une réduction sélective et équilibrée de la charge de certains impôts, grevant notamment les catégories les moins aisées de la population, ainsi que les entreprises qui font des efforts d'investissements exceptionnels. Un premier train de mesures en vue de réaliser ce point du programme gouvernemental a été mis en application au 1^{er} janvier 1975 grâce au relèvement massif du seuil minimum imposable — qui s'est répercuté avantageusement sur l'imposition des revenus inférieurs à 450 000 francs —, ainsi que grâce à la prorogation des dispositions relatives à l'aide fiscale temporaire à l'investissement dont peuvent bénéficier les entreprises.

Au vu de la situation financière nouvelle de l'Etat, il serait cependant utopique d'espérer de nouveaux allègements fiscaux pour cette année ou pour l'année prochaine. Voilà sans doute une annonce impopulaire, mais l'arithmétique est impitoyable et vaut aussi bien pour le Gouvernement et sa majorité que pour les partis de l'opposition. Dorénavant tous ceux qui exigent des allègements fiscaux pour telle ou telle catégorie de contribuables devront nous indiquer très clairement et sans équivoque aucune sur quelles autres épaules ils veulent placer les charges additionnelles découlant précisément des avantages particuliers qu'ils revendiquent pour une minorité. Est-ce que par exemple on veut dans l'immédiat décharger la sidérurgie pour grever davantage les classes moyennes ou le secteur bancaire, comme certains le laissent entendre ? Ou faudrait-il plutôt accentuer la charge des personnes physiques et notamment celle des salariés ? Voilà des questions qu'on ne pourra

plus esquiver, ni dans cette enceinte, ni dans les débats en public.

Le Gouvernement pour sa part ne plaide pas pour un accroissement de la charge fiscale, mais au contraire, il reste convaincu de la nécessité d'un allègement sélectif de la charge fiscale globale dès que les

circonstances financières le permettront de nouveau et nous espérons que cela sera le cas dans deux ans. Par ailleurs, le Gouvernement part du principe que cet allègement devra être une mesure équilibrée et cadrant donc avec les critères fixés au programme gouvernemental de 1974.

IX. Quelques orientations sectorielles

Dans l'ensemble, l'examen approfondi de la situation financière actuelle auquel le Gouvernement a procédé tout au fil de ces dernières semaines, aura permis non seulement d'évaluer de façon plus précise l'évolution prévisible des ressources et des diverses catégories de dépenses pour les 3 prochains exercices, mais aura permis surtout de confronter la philosophie budgétaire telle que nous l'avons définie dans le programme gouvernemental avec les nouvelles données économiques, sociales et financières du pays et de dégager quelques lignes de conduite pour la politique future.

Par ailleurs, l'analyse des différents problèmes spécifiques particulièrement importants a permis de retenir doré et déjà différentes orientations qui devront trouver leur expression matérielle dans le projet de budget pour 1977 et, le cas échéant, pour les exercices ultérieurs. Je ne citerai ici que quelques exemples à titre indicatif dans la mesure où il s'agit des choix plus importants du point de vue politique et budgétaire. Pour une part importante ces choix concernent des problèmes avec lesquels le Gouvernement précédent se trouvait déjà confronté ou encore des problèmes nouveaux résultant de diverses législations introduites vers la fin de la présente législature.

1. La projection globale des Finances publiques pour les exercices ultérieurs a montré la nécessité de maintenir le freinage de la consommation publique et par conséquent de fixer pour les prochains exercices un *numerus clausus* des embauchages nouveaux dans le secteur public répondant à cette préoccupation.

En particulier, compte tenu de l'évolution prévisible de l'effectif des élèves dans les divers ordres d'enseignement il ne paraît en général ni indiqué ni possible d'accroître le nombre total des leçons et d'augmenter en conséquence l'effectif du personnel enseignant, sauf en cas de nécessité dûment prouvée.

C'est à cette condition que l'effort financier total des révisions linéaires et sélectives des traitements des agents publics pourra s'orienter d'après la progression générale du revenu salarial moyen au cours des prochains exercices.

2. Face à la situation financière difficile de l'Etat le problème de la répartition des responsabilités et des ressources respectives entre l'Etat et les communes se trouve posé avec une acuité toute particulière. Le Gouvernement part du principe que les missions et les responsabilités des deux secteurs publics sont d'une égale importance et que, par conséquent, les ressources financières respectives de l'Etat et des communes doivent évoluer parallèlement. Ce parallélisme peut être assuré, soit par une modulation appropriée de la clé de répartition des principaux impôts, soit — en

cas de maintien de la clé de répartition actuelle — par une adaptation spécifique des transferts de l'Etat aux communes. Le Gouvernement donne pour le moment sa préférence au deuxième type de mesures, mais ne saurait exclure indéfiniment la première catégorie d'adaptations. D'ailleurs, une comparaison sur le plan de la Communauté prouve que les communes luxembourgeoises, quant à la part qu'elles prennent sur le prélèvement obligatoire, sont très avantageusement classées.

3. L'analyse des comptes de la Société Nationale des Chemins de Fer montre une sensibilité particulière de ceux-ci par rapport à la conjoncture sidérurgique et surtout une tendance constante à une intervention croissante de l'Etat dans les recettes globales de cette entreprise. En ce moment l'intervention de l'Etat est de l'ordre de 10% de notre budget total. Afin de maintenir à l'avenir l'intervention de l'Etat dans des limites supportables, compte tenu de la situation budgétaire générale, la poursuite des mesures de rationalisation ainsi qu'une adaptation périodique et appropriée de l'ensemble des tarifs seront indispensables.

4. La tendance à une évolution exponentielle que les coûts relatifs aux prestations de l'assurance-maladie ont enregistré depuis la réforme de 1974 exige dorénavant une application stricte de la réglementation existante ainsi qu'une grande circonspection dans l'introduction de nouveaux avantages dans ce secteur.

Le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 prévoit une participation financière de l'Etat fixée à 870 millions de francs sur la base des 2 lois de 1974 portant réforme de l'assurance maladie des salariés et des professions indépendantes ainsi que sur la base du projet de loi portant réforme de l'assurance-maladie agricole alors que les évaluations initiales du coût de la réforme faisaient état d'une dépense supplémentaire de l'ordre de 155 millions de francs.

La différence très substantielle entre les charges à supporter par l'Etat, telles qu'elles ont été prévues dans les travaux préparatoires précités et telles qu'elles sont prévues au budget de 1976 proviennent notamment — abstraction faite de la progression annuelle des dépenses pour soins de santé — de ce que, d'une part, la réforme de l'assurance-maladie initialement limitée aux caisses de maladie des salariés a été ou sera étendue à l'ensemble des régimes, et de ce que, d'autre part, le projet de réforme initial sur lequel tablaient les estimations des travaux préparatoires a fait l'objet de modifications essentielles par le législateur de 1974, celles-ci ayant entraîné une croissance importante des dépenses.

5. Les limites financières actuelles de l'État rendent impossible pour le moment l'introduction d'un nouveau système d'allocations familiales qui devra remplacer, suivant le programme gouvernemental le système du quotient familial.

Cette réforme risque en effet d'aggraver les charges reposant sur certaines catégories de la population déjà lourdement imposées, s'il n'est pas possible de combiner cette mesure avec un allègement plus ou moins général du barème. Malheureusement les circonstances économiques et financières actuelles ne permettent pas pour le moment de prendre une initiative en ce sens. En attendant donc une conjoncture plus propice pour la réalisation de cette réforme fondamentale, le Gouvernement attache une priorité absolue à des modifications sélectives du système existant des allocations familiales. Nos efforts devront ici se concentrer sur les familles aux revenus les plus faibles et sur les familles nombreuses. Par ailleurs, dans la même optique, nous étudions actuellement la possibilité d'introduire des allocations d'études.

6. Dans le domaine de la santé publique, la mise en œuvre de la nouvelle législation hospitalière devra comporter évidemment un aménagement correspondant des interventions traditionnelles de l'État en faveur de ce secteur.

7. L'examen du dossier agricole a permis de faire le point de l'enveloppe approximative des engagements qui découlent pour l'État de la loi d'orientation agricole qui est venue à échéance. Il est regrettable que certains articles de presse aient pu donner ici l'impression qu'on voulait introduire une césure entre l'ancienne et la nouvelle loi d'orientation agricole qui va incessamment être présentée à la Chambre des Députés, créant ainsi l'idée qu'il faudrait rapidement procéder à une liquidation des engagements contractés sous l'ancienne loi pour faire bénéficier aussitôt la profession agricole des dispositions de la nouvelle loi. Le Gouvernement voit par contre son intervention en faveur de l'agriculture plutôt comme un compte courant doté régulièrement au fil des années, les dépenses se faisant à un rythme sensiblement identique. Néanmoins il était utile que, au moment de l'expiration de l'ancienne loi d'orientation agricole, le Gouvernement se fasse une idée aussi précise que possible des engagements contractés au cours des dix dernières années. Il a eu la surprise de constater d'abord qu'une équivoque existait toujours entre la profession et le Gouvernement sur les taux des subventions extraordinaires pour investissements particulièrement utiles. Par ailleurs, nous avons pu constater qu'au terme de 1974, c. à d. après 9 années de fonctionnement de la loi d'orientation agricole sur les 10 prévues, 2 milliards 400 millions avaient été dépensés. Or, comme nous le savons aujourd'hui, l'enveloppe globale des engagements contractés au cours de cette décennie dépasse ce montant de dépenses de quelque 2 milliards de francs. Grâce aux dotations particulièrement importantes faites par le présent Gouvernement au cours des exercices de 1975 et 1976, ce « trou » comme certains l'ont appelé, peut être considéré comme comblé pour moitié. Reste donc encore 1 milliard en chiffres ronds à mobiliser au cours des exercices subséquents. Bien entendu, notre

Gouvernement n'entend pas relâcher ses efforts au bénéfice de l'agriculture. Ceci il l'a montré à suffisance en dotant au cours des années 75 voire 76 le fonds d'orientations économique et social pour l'agriculture au total d'environ 1 milliard alors qu'au cours des années de haute conjoncture, le Gouvernement précédent ne le dotait qu'en moyenne que de 250 millions de francs. L'on peut donc dire sans aucune exagération que l'effort fourni depuis 75 a été approximativement 2 fois aussi accentué qu'au cours de la dernière législature. Par ailleurs, comme je l'ai déjà dit, le Gouvernement va présenter à la Chambre un nouveau projet de loi d'orientation agricole, mais la liquidation de l'ancienne loi plus le bénéfice de la nouvelle loi ne pourront se faire que dans le cadre d'une enveloppe budgétaire correspondant aux possibilités financières de l'État.

8. Une première confrontation des grands projets d'investissement tels que l'extension et la modernisation du réseau téléphonique, la modernisation du réseau routier, l'extension de l'infrastructure sanitaire, la poursuite des efforts en matière d'épuration des cours d'eau, l'implantation d'installations sportives nouvelles etc. a montré qu'un étalement des divers projets s'avérera indispensable pour des raisons financières. A cet effet — je le rappelle — il est procédé à l'heure actuelle à une évaluation chiffrée aussi précise que possible de ces divers projets, afin de préparer les options à inscrire au projet de budget de 1977 et à ceux de 1978 et 1979.

Ces quelques exemples ne fournissent évidemment pas une liste exhaustive des problèmes qui ont été examinés par le Gouvernement, mais ils servent à illustrer la démarche de celui-ci et à clarifier le caractère des opérations auxquelles il a procédé ces dernières semaines. Après une projection globale et un premier inventaire général des problèmes par département, le Gouvernement s'est avant tout concentré sur l'examen des dossiers les plus importants et sur le dégagement d'une ligne de conduite qui devra inspirer l'établissement du prochain projet de budget dont la préparation sera entamée sous peu dans les divers départements et avant même que les services n'établissent leurs prévisions. La projection globale ainsi que les orientations exposées ci-dessus faciliteront les décisions ultérieures qui sont donc placées d'emblée dans une vue d'ensemble. Le moment venu, le Gouvernement saisira la Chambre des mesures précises et sectorielles qu'il entend prendre en application de la ligne de conduite ainsi arrêtée. Une première occasion pour ce débat sera fournie par la discussion du projet de loi sur l'assurance-chômage qui a comporté quelques options fondamentales de la part du Gouvernement, comme vous le savez.

D'autres occasions pour approfondir les débats seront fournies par les prochaines discussions budgétaires.

Je voudrais toutefois signaler d'emblée que le Gouvernement est prêt à tenir compte d'ores et déjà des choix et des priorités qui pourraient se dégager des débats exploratoires de votre Chambre ainsi que de l'avis que le Conseil économique et social émettra prochainement sur la situation du pays.

X. Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Après cet examen des principaux éléments de la situation économique, sociale et financière du pays, le moment est venu de tirer les premières conclusions qui se dégagent du bilan intérimaire du Gouvernement. La crise économique, que nous vivons, a une nouvelle fois illustré la fragilité particulière de notre économie de petit espace face aux fluctuations conjoncturelles internationales et a souligné la nécessité d'une action politique à la fois ferme dans son orientation générale et souple dans l'adaptation aux circonstances changeantes.

Le programme gouvernemental du 4 juillet 1974 s'est fondé sur les perspectives économiques telles qu'elles apparaissent à l'époque et comporte un ensemble cohérent et équilibré de projets de réformes indispensables à la modernisation de l'Etat et à l'amélioration de la qualité de la vie des citoyens.

La crise économique de 1975 n'a pas ébranlé le bien-fondé de ces réformes qui résultent essentiellement de l'analyse critique des déficiences de notre société, mais elle a entamé sérieusement les ressources financières de la collectivité qui forcent donc tous les responsables de la vie publique à réexaminer les différentes priorités, à procéder à certains choix ainsi qu'à l'étalement de l'un ou de l'autre projet. Bien sûr, compte tenu du temps qui reste jusqu'au terme normal de la présente législature, ceci peut signifier que l'un ou l'autre point du programme gouvernemental de 1974 risque de ne pas pouvoir être réalisé ou pleinement réalisé d'ici 1979. Il est évidemment impossible pour le moment de fournir une indication détaillée et définitive de ces points.

Par conséquent, les décisions pour la réalisation des différents points du programme gouvernemental ne pourront être prises que de façon progressive et par étapes, celles-ci correspondant essentiellement aux prochains exercices budgétaires, encore que le cadre général et la ligne de conduite de la politique budgétaire aient été arrêtés une fois pour toutes.

Par ailleurs, en dehors de la dimension prévisionnelle et pluriannuelle, toute action politique doit s'inscrire également dans le contexte spécifique du moment. Ceci peut entraîner une révision des priorités, si tel est le besoin. Ainsi par exemple le Gouvernement a été amené par la crise économique à accorder la première priorité de sa politique au maintien de l'emploi face aux risques de chômage. Cette option qui comportait la mise en œuvre rapide de solutions nouvelles et coûteuses, telles que la législation sur les travaux extraordinaires, le chômage partiel et le fonds de chômage, a donc absorbé l'essentiel de la marge de manœuvre politique destinée, dans l'optique de la déclaration gouvernementale du 4 juillet 1974, à d'autres priorités.

Nous pensons que les événements vont, hélas, confirmer les prévisions relativement pessimistes que nous avons été amenés à faire pour les années à venir.

Nous restons toutefois les premiers à espérer et à souhaiter un renversement des tendances et nous prenons rendez-vous pour les débats budgétaires de fin d'année, certes, mais surtout dans un an, pour voir si, après avoir dû marquer le pas, nous pouvons à nouveau nous engager dans la voie tracée par la déclaration gouvernementale de 1974. En attendant, il s'agit de consolider l'acquis de notre niveau de vie, en particulier d'assurer un emploi à chacun et de protéger, pour autant que possible, les revenus des citoyens des méfaits de l'inflation.

Durant cette période particulièrement difficile, la mission de la collectivité doit consister évidemment dans une aide accrue aux économiquement faibles, aux minorités qui ont parfois le sentiment d'être les « laissés pour compte » du progrès économique et qui requièrent notre sollicitude particulière.

Consolider le progrès acquis, aider les plus faibles et ne pas hypothéquer l'avenir, voilà non seulement le « Leitmotiv » du budget de 1976, mais également l'orientation pour l'élaboration du projet de budget pour 1977.

Par ailleurs, le Gouvernement a pris les dispositions nécessaires pour accélérer autant que faire se peut la mise au point des différentes réformes qualitatives qui n'ont pas d'implications financières directes. En outre, l'étude de tous les autres projets, que pour les raisons longuement exposées nous ne pouvons réaliser en cette année où nous devons reprendre notre souffle, sera néanmoins poursuivie normalement pour que la procédure législative puisse être engagée rapidement dans la suite.

Il serait téméraire, voire irresponsable, de spéculer sur un nouveau boom conjoncturel aléatoire, auquel nous ne croyons pas, pour justifier le recours à un endettement excessif, qui se traduirait sans doute rapidement par une aggravation de la charge fiscale. Sur ce point, le Gouvernement estime, qu'exception faite de l'impôt de solidarité destiné au financement de l'assurance-chômage, ainsi que de quelques adaptations mineures qui découleront notamment de l'harmonisation des impôts indirects au niveau international, il devrait plutôt tendre à réduire qu'à accroître cette charge, même si cette possibilité n'est pas donnée à court terme. Par ailleurs, les nouveaux dégrèvements fiscaux à introduire au moment de l'assainissement de notre situation financière devront tenir compte de l'équilibre global et sectoriel de cette charge et ne peuvent conduire à un déplacement unilatéral de celle-ci.

Au vu des limites qui se sont dégagées des projections financières globales, le Gouvernement a décidé de contrôler, durant les prochaines années, de la façon la plus stricte, la progression de la consommation publique, afin de dégager également à l'avenir une marge de manœuvre suffisante pour les actions politiques jugées indispensables et prioritaires.

En outre, conformément à la déclaration du 4 juillet 1974, le Gouvernement entend poursuivre également à l'avenir la réalisation d'un programme d'investissements suffisant à la fois pour compléter l'in-

frastructure et l'équipement du pays et pour assurer un niveau d'activité minimum au secteur de la construction.

Mais — on ne peut pas le répéter assez souvent — la prospérité de notre collectivité n'est pas seulement l'affaire de l'Etat et de ses dirigeants. Elle est aussi et surtout celle de l'ensemble des citoyens. Au cours de cette période difficile on a parlé beaucoup de solidarité nationale. Un premier effort en ce sens est évidemment la prise de conscience par chacun de la dimension globale des problèmes, ainsi que la considération de l'intérêt national à côté des intérêts particuliers. En outre la mise en œuvre d'une véritable solidarité nationale exige un dialogue permanent entre les différents groupes socio-économiques, afin d'arriver à une approche commune de l'avenir qui dépasse les inévitables oppositions d'intérêts du moment. Or, cet avenir nous est largement dicté de l'extérieur, par les concurrents que nous rencontrons sur nos marchés d'exportation. Le premier impératif de notre pays restera donc comme par le passé la compétitivité. Cela nécessite un sens du risque et un esprit d'entrepreneur de la part des dirigeants de nos entreprises et un effort et une adaptation continus de la part des travailleurs.

De son côté l'Etat est appelé à favoriser dans la mesure du possible la production et l'exportation grâce à des mesures de soutien et d'encouragement, ceci compte tenu, bien entendu, des structures particulières de notre pays et des limites financières de l'Etat, tout en sachant parfaitement que maintenant moins que jamais il ne saurait être question de cadeaux et qu'une part encore plus importante des profits devrait être réinvestie dans nos entreprises. De toute façon devant l'intensification parfois déloyale de la concurrence et devant l'internationalisation accrue des marchés, les petits pays dépendent de plus en plus pour la solution de beaucoup de problèmes de l'intervention plus systématique de solutions communautaires. Les récents débats sur les prix minima de l'acier illustrent à la fois la nécessité et les difficultés d'une telle approche communautaire.

Mais si les contraintes externes que nous subissons sont évidentes, il n'en reste pas moins que la clé à notre survie en tant que nation indépendante et souveraine se trouve entre nos propres mains. En effet, cette survie dépend en fin de compte de notre sens de la mesure et de notre faculté d'adaptation.

Notre sens de la mesure doit nous faire comprendre clairement les possibilités et les limites de la croissance économique et du progrès social qui sont étroitement interdépendants. Nous devons comprendre que si nous ne sommes pas en mesure de produire des produits aussi bon marché et d'aussi bonne qualité que nos concurrents étrangers, nous perdrons tout simplement nos moyens de subsistance.

Nous devons comprendre d'autre part que la richesse économique ne peut être consommée ou uti-

lisée qu'une seule fois et qu'il faut donc faire un choix :

- entre ce qui est consommé et ce qui est investi pour assurer la production et les emplois futurs;
- entre ce que reçoivent les actifs et ce qui revient aux pensionnés;
- entre ce qui revient à l'Etat et ce qui restera à la disposition des particuliers, et enfin
- entre ce qui est consommé par notre collectivité et ce que nous entendons allouer aux pays en voie de développement afin d'apporter notre contribution à l'élimination de la misère et de la faim dans le monde.

Bien sûr, dans des périodes de difficultés économiques et financières, ces choix sont plus délicats et la lutte pour la répartition des richesses économiques et pour le transfert de ressources s'accroît.

D'autre part, notre faculté d'adaptation aux conditions économiques changeantes devrait nous permettre de saisir des chances de développement nouvelles à l'instar de ce qui a pu être fait grâce à la diversification industrielle et au développement de la place financière durant les quinze dernières années. Cette mobilité, cette faculté d'adaptation peut entre autres exiger sélectivité et souplesse dans la mise à disposition de moyens financiers pour des initiatives nouvelles.

La politique consiste précisément à orienter les adaptations indispensables ou souhaitables et à dégager un moyen terme entre des intérêts et des choix divergents. Bref, surtout durant les périodes difficiles, la politique reste l'art du possible.

Dans l'esprit des auteurs de notre Constitution, c'est la plus noble mission de la Chambre des Députés que de faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers et d'assurer l'avenir face aux solutions de facilité du présent.

Voilà la tâche à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui.

Soucieux d'informer la Chambre et, à travers elle, la nation, de façon aussi objective et exhaustive que possible, le Gouvernement s'est prêté spontanément au débat d'aujourd'hui.

Il faut éviter aussi bien de dramatiser que de minimiser les difficultés que nous avons à affronter, mais il s'agit d'appréhender celles-ci de façon réaliste et d'adapter notre ligne de conduite aux possibilités et aux contraintes de la situation actuelle. Le Gouvernement, pour sa part, n'a pas hésité et n'hésitera pas à prendre ses responsabilités et à annoncer au besoin l'une ou l'autre mesure impopulaire, mais malheureusement inévitable. Nous faisons confiance au sens des responsabilités de notre population et de ses représentants dans cette enceinte et c'est pourquoi nous abordons ce débat dans un esprit ouvert et constructif.